



Catégorie/Poule :

Match du :

N° du match :

Auto-évaluation Rencontre U10-U11

Fiche Équipe - Épreuve de Jonglerie U10 - U11 - Phase 1



NOM DU CLUB RECEVANT :			
N° du Joueur	JONGLAGE PIED DROIT	JONGLAGE PIED GAUCHE	TOTAL Pied D + Pied G
	1 Seul Essai - 30"	1 Seul Essai - 30"	
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
TOTAL DES 8 MEILLEURS RÉSULTATS			
Fiche établie par : n° de licence :			

Signature du coach pour approbation

NOM DU CLUB VISITEUR :			
N° du Joueur	JONGLAGE PIED DROIT	JONGLAGE PIED GAUCHE	TOTAL Pied D + Pied G
	1 Seul Essai - 30"	1 Seul Essai - 30"	
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
TOTAL DES 8 MEILLEURS RÉSULTATS			
Fiche établie par : n° de licence :			

Signature du coach pour approbation

Règlement - Épreuve de Jonglerie U10-U11 Départemental - Phase 1

Toutes les équipes engagées en Critérium Départemental participent à l'épreuve de jonglerie. **L'équipe victorieuse** de l'épreuve se verra attribuer **1 point** ; le cumul des points acquis, à l'issue de chaque journée de critérium, permettra d'établir un classement général de l'épreuve technique à la fin de la phase.

En cas de non réalisation, la ou les équipes concernées se verront amendées et 1 point sera retiré au classement de l'épreuve.

Cette épreuve est à organiser **avant le début des rencontres** et les **résultats sportifs** sont à inscrire sur la **fiche Jonglerie** ci-jointe (à renvoyer par email au district **par le club d'accueil**). Le club visiteur prendra **obligatoirement** la présente **fiche en photo** afin de pouvoir la fournir en cas de litige.

Préconisation : **Chaque équipe doit disposer au minimum de 6 à 12 ballons taille 4**, afin que chaque binôme de joueurs puisse disposer de son propre ballon. Respecter une distanciation physique de 5 mètres minimum entre les binômes et de 2 mètres au sein d'un binôme pour ne pas gêner le jongleur.

Déroulement : les joueurs des 2 équipes sont associés par 2 sous le format « miroir ». Le n°1 de l'équipe A, avec le n°1 de l'équipe B, etc. Ils sont chargés de compter alternativement les jongles effectuées par le joueur adverse. Ils commencent par la jonglerie « **pied droit** », **départ ballon au sol**. A l'issue des 2 séquences effectuées (1 par joueur), ils communiquent leurs résultats aux éducateurs présents ; le joueur de l'équipe A communique le score du joueur B et vice versa. L'éducateur d'une des 2 équipes, note alors les scores sur la feuille sous le regard de l'autre éducateur qui chronomètre. Les joueurs réitèrent ensuite la même procédure pour la jonglerie « **pied gauche** ».

Le but est de faire le maximum de jongles consécutifs (sans surface de rattrapage) en un temps donné : sur 30" pour le pied droit, puis sur 30" pour le pied gauche, avec obligation de reposer le pied de frappe au sol après chaque touche de balle.

Le signal de départ est donné par l'Éducateur chronomètreur. Si le ballon tombe au sol, ou pour toute autre infraction, avant la fin du temps imparti, le joueur peut jongler à nouveau, en repartant ballon au sol et en reprenant le comptage là ou il s'était arrêté, sans repartir de zéro. Il n'y a pas de nombre maximal de jongles à atteindre. **Ce sont les 2 scores obtenus qui sont à retenir par chaque joueur et à inscrire sur la feuille de résultats.**

A l'issue, par équipe, on additionne les 2 résultats (pied D + pied G) de chaque joueur. Puis, on entoure les 8 meilleurs résultats que l'on additionne. Ce résultat « **Total des 8 meilleurs** » est noté sur la Fiche Jonglerie. **L'équipe disposant du total le plus élevé gagne l'épreuve.**

En cas d'égalité, dans le total des contacts, les équipes seront départagées suivant les critères et l'ordre ci-dessous :

- ☞ 1. Total des 8 meilleurs joueurs puis si nécessaire, addition du total du 9ème et ainsi de suite.
- ☞ 2. Contacts du pied droit uniquement: Total des 8 meilleurs joueurs puis si nécessaire du 9ème et ainsi de suite.
- ☞ 3. Contacts du pied gauche uniquement: Total des 8 meilleurs joueurs puis si nécessaire du 9ème et ainsi de suite.

Pour tous les cas non prévus dans ce règlement, seule la Commission F.A. sera habilitée à statuer dans le respect des règlements officiels établis par la F.F.F..

